

Le dialogue entre victimes et agresseurs, ils y croient

Société | Complément à la sanction pénale, la justice restaurative se développe à Nîmes, où va se tenir une rencontre nationale.

Faire se rencontrer l'auteur et la victime d'un crime ou d'une infraction ; permettre à l'un et à l'autre de s'exprimer dans un contexte moins formel qu'une audience au tribunal et déchargé de tout enjeu ; leur donner le moyen de se réparer et de tourner définitivement la page. C'est le sens de la justice restaurative, cette pratique répandue depuis de nombreuses années aux États-Unis et au Canada et inscrite dans la loi Taubira du 15 août 2014.

À Nîmes, l'Agavip, Association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiation (1), a choisi de s'engager dans cette voie en créant un groupe de bénévoles souhaitant s'y investir. Alors qu'une première expérience a été conduite mardi par quelques membres de l'Agavip, déjà formés (lire ci-dessous), ces quatorze nouveaux intervenants suivront un cursus spécifique en janvier. Objectif : rendre le service opérationnel courant 2016, sachant que la justice restaurative peut être sollicitée par l'institution judiciaire ou par les particuliers. Preuve de sa motivation pour cette nouvelle approche, l'Agavip lui consacre une rencontre nationale le 12 décembre, à Nîmes. Elle rassemblera des associations venues d'une trentaine de départements. Les bénévoles y partageront leurs expériences, en présence de professionnels.

« Robert Cario, professeur de droit pénal à Pau, s'exprimera sur la loi Taubira, et le procureur général de Nîmes, Michel Desplan, sur la justice restaurative proposée par le parquet », indique



■ L'association gardoise d'aide aux victimes a constitué un groupe de bénévoles. Photo F. A.

Michel Belin, le président de l'Agavip, qui prendra la parole sur l'approche nîmoise.

Au Canada, la récidive en baisse

Ces débats pourraient permettre d'échafauder une pratique commune de la justice restaurative en France. On débattra, entre autres, de l'opportunité de la faire intervenir avant ou après la prononciation de la peine. « Nous sommes dans une phase intéressante où la ligne directrice est lancée mais où on peut encore inventer », observe Gabriel Audisio, référent pour la justice restaurative à l'Agavip.

Pour l'équipe nîmoise, les espoirs sont grands de voir se développer ces rencontres entre agresseurs et victimes, que ce soit dans un contexte de liberté

d'incarcération. « En effet, les victimes continuent souvent à vivre avec un traumatisme après le procès. Certaines n'obtiennent même jamais de procès, dans les cas de prescription par exemple. Quant aux mis en cause, ils ont aussi besoin d'aide. L'acte délictueux ne doit pas les exclure de la société définitivement », soulignent les bénévoles de l'Agavip. Leur principal argument : l'impact positif sur le taux de récidive. Au Canada, grâce à la justice restaurative, celui-ci a reculé de 25% pour les délits autres que sexuels et de 15% pour ces derniers.

FABIEN ARNAUD

farnaud@midilibre.com

► (1) Agavip, service justice restaurative, contact au 04 66 21 55 28. Également via justicere Restaurative30@orange.fr.

Elle rencontre celui qui lui a arraché ses bijoux

Mardi dernier, l'Association gardoise d'aide aux victimes (Agavip) a encadré une première rencontre entre un agresseur et sa victime. Une expérience inédite à Nîmes. La victime d'un vol de bijoux à l'arraché a été volontaire pour participer à un entretien avec le mineur qui s'en est pris à elle dans la rue, il y a quelques mois. En présence de bénévoles de l'association, mais aussi de la famille et de l'éducateur du jeune homme, elle

a pu faire un récit détaillé du déroulement de l'agression et montrer les séquelles de sa blessure au bras, qu'elle garde depuis sa chute. Ce type de face-à-face est assez inhabituel en matière de justice restaurative, où l'on met d'ordinaire en contact une victime et un agresseur qui ne relèvent pas de la même affaire mais d'un dossier similaire. Des rencontres peuvent être aussi organisées de façon collective, entre un groupe de victimes et plusieurs

détenus, lors d'un rendez-vous en maison d'arrêt.

Les membres de l'Agavip insistent sur la nécessaire sincérité des deux parties, notamment du mis en cause, pour la réussite de ces entretiens qui ne donnent lieu à aucune remise de peine mais constituent un pas supplémentaire vers la réinsertion. C'est pourquoi ces entretiens seront notamment proposés aux détenus par les conseillers d'insertion et de probation.

F. A.